EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2021-227
Objet : Rue des Champs de Haut
Circulation alternée (par alternat manuel)

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 2 juin 2021 présentée par l'entreprise Colas – La Rougeraie – Domloup - 35410 Chateaugiron, pour permettre des travaux de micro-rabotage de surface,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, rue des Champs de Haut, d'alterner la circulation (par alternat manuel), le jeudi 3 juin 2021, à partir de 7h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 1 jour),

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue des Champs de Haut, la circulation sera alternée (par alternat manuel), le jeudi 3 juin 2021, à partir de 7h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 1 jour).

ARTICLE 2 : L'entreprise Colas sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : L'entreprise Colas devra respecter les préconisations indiquées dans le protocole national pour les entreprises afin d'assurer la santé et la sécurité des salariés.

ARTICLE 4 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 2 juin 2021
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)

P/o. Christian Bourgeon
Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine